

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Aluminium Pechiney Site inspecté : Usine de Gardanne Date de l'inspection: 20-06-2012

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

3 conduits au lieu d'1 seul pour les rejets atmo. des 3 chaudières B.P

Ecart aux dispositions de :
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

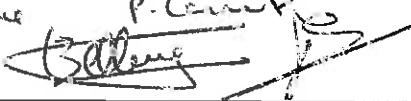
Arr 3.2.2 APC du 20/09/2011

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Signature de l'Inspecteur
L.-Belloue P. Lemoine



P. THIBAULT Responsable HSE

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Dans la partie 2 du dossier de demande, chapitre 3.2.3, les 3 chaudières sont délivrées avec des débits de 23000 Nm³/h par chaudière.

chapitre 3.2.6, il est écrit : la cheminière en acier type traçante et les conduits individuels des 3 chaudières sont à l'intérieur dans une même enceinte extérieure.

La cheminière commune est décrite dans la partie 3 : Etude d'impact, intégration paysagère, dans le tableau 17 elle est à la hauteur de cheminière, dans le tableau 23

Les installations aujourd'hui en place sont conformes avec la description technique de la demande d'autorisation

La cheminière commune mesure 4,0 m de haut pour un diamètre de 2,9 m (voir plan joint)

Cette coquille s'est glissée dans l'arête.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Commentaires :

Ecart levé car ap. visite suivante : l'AP du 20/09/2011

L'Inspection le : reçu modifié à l'accord

Fiche soldée le : 5/11/12 car état de fait n'a rien changé.

DRIRE

FICHE D'ECART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Aluminium Pechiney Site inspecté : Usine de Gardanne Date de l'inspection: 20-06-2012

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

Absence transmission des rapports annuels (Sonotec)
d'un organisme agréé.

Ecart aux dispositions de :

(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

Art 3.3.2 APC du 30/03/2011

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L. Belloue Plant
~~tsallier~~

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

P. M. BAUDT - Responsable HSE

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Veuillez trouver ci-joint les derniers rapports de surveillance de nos chaufferies.
Atteindre les rapports seront envoyés dès que possible.

DRIRE

Suites susceptibles d'être données

- | | | |
|-------------------------------------|---|------------------------------|
| Ecart levé | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Proposition de mise en demeure | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Proposition d'arrêté complémentaire | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

Commentaires :

= écart levé.

L'Inspection le :

 Fiche soldée le : 21/06 = rapport bien rédigé.